

Résumé

La pratique du remplacement bisannuel des secrétaires parlementaires (SP), instaurée par Pierre Elliott Trudeau et reprise par Jean Chrétien, a de profondes répercussions sur le fonctionnement de la Chambre des communes. Pour en faire la démonstration, cette étude analyse le processus de nomination des SP depuis la création du poste et évalue les conséquences de la pratique actuelle.

Selon la pratique en usage, les SP savent qu'ils quitteront leurs fonctions au terme de deux ans, quelle que soit la façon dont ils s'acquittent de leur mandat. Les ministres sont donc peu enclins à leur confier de véritables responsabilités, sauf s'ils possèdent une expérience ou une expertise particulièrement riches. Certains SP développent tout de même avec leur ministre des rapports de travail productifs, le titre offrant par ailleurs quelques avantages : supplément de salaire, prestige, personnel de soutien et voyages occasionnels outre-mer pour affaires ministérielles. On ne s'étonnera donc pas de la déception des SP lorsque, sans égard à leur compétence, on les remplace le moment venu par un collègue.

Or, cette fréquente rotation des SP n'a rien d'anodin. Elle se répercute sur d'autres composantes du système parlementaire et notamment sur les comités parlementaires. D'abord parce que les SP auxquels on a retiré leur titre font généralement pression sur le whip de leur parti pour obtenir un autre poste. La présidence d'un comité compte alors parmi les récompenses les plus convoitées, d'autant que la fonction est souvent à prendre puisque les présidents de comités sont couramment nommés aux postes vacants de SP. Ainsi se perpétue le jeu de chaises musicales. Ainsi se trouve également compromise l'efficacité des comités, même si cette rotation visait au départ, selon les vœux de M. Trudeau, à répartir entre les membres du caucus gouvernemental les récompenses et responsabilités associées au poste de secrétaire parlementaire.

L'approche des autres premiers ministres était pourtant fort différente. L'examen détaillé des nominations depuis Mackenzie King révèle en effet que cinq d'entre eux — soit King lui-même, Saint-Laurent, Diefenbaker, Pearson et Mulroney — ont souvent prolongé de plusieurs années le mandat des secrétaires parlementaires compétents et considéraient ceux-ci comme faisant partie de l'exécutif. Certains SP s'étant particulièrement illustrés dans leurs fonctions ont même été promus au Cabinet.

Le gouvernement bénéficierait de plusieurs avantages en renouant avec cette pratique du maintien en fonction des SP compétents. Les titulaires du poste auraient le temps voulu pour acquérir le savoir-faire et l'expertise leur permettant d'assumer des responsabilités plus importantes. Cette stabilisation viendrait éliminer la principale cause de la rotation des présidents de comités. Leur président

et leurs membres exerçant leurs fonctions plus longtemps, les comités gagneraient en efficacité et joueraient un plus grand rôle dans le processus parlementaire. En outre, les députés d'arrière-banc y trouveraient des possibilités d'activités gratifiantes, ce qui compenserait leurs moindres chances d'accéder au poste de SP. L'ensemble de ces mesures permettrait enfin à tous les députés d'envisager une carrière plus riche et plus suivie, et ferait de la Chambre des communes une institution plus efficace et plus productive.